



Actualités 32

<http://32.snuipp.fr>

déposé le 15 sept. 2010

le 23 on ne lâche pas !

Certains osent dire qu'arrêter le travail à 60 ans ou à 62 ans, c'est un détail. Il faut n'avoir jamais vu un ouvrier carreleur à genoux, ni une femme de service poussant son chariot, ni une serveuse et ses phlébites à répétition, il faut n'avoir pas idée d'une rentrée pour une enseignante de 62 ans, ni de la vie d'une infirmière en poste dans sa 60^{ème} année. Même dans les bureaux, on n'en peut plus et les risques cardiaques et vasculaires sont là, qui frappent les salariés stressés. Tous les métiers ont leur pénibilité qui s'accroît entre 55 et 65 ans.

C'est pour cela que le 23 nous y serons .

Betty JEAN DIT TEYSSIER

Elsa DELIGNIERES

**jeudi 23 septembre
10h allée Lagarrasic
devant le siège de l'UMP**

Sommaire
p.1 édito
p.2 soutien/frais
déplacement /
rappel du calcul
SMA
p.3 paritarisme
p.4 respect SVP /
départ retraite
p.5 mémo



Affiche campagne FSU pour le Service Public

Soutien famille ROM

Le SNUipp relaie l'appel de RESF32 qui accompagne cette famille depuis près d'un an.

Communiqué de presse du Réseau Education Sans Frontières du Gers RESF 32

Hassan a 11 ans, Darvil 9 ans, Marvin 5ans, Shakira 4 ans et sont scolarisés à Auch. Leurs parents sont originaires du Kosovo, pays qu'ils ont quitté à cause de la guerre et des persécutions et où la plus grande partie de leur famille a disparu. Ils ont émigré en Italie où ils ont vécu plusieurs années et où leur mère a obtenu un statut de réfugiée politique. Les conditions de survie dans les camps, la ségrégation et la persécution, l'impossibilité de scolariser et de soigner les enfants les ont conduits à vouloir s'installer en France, se rapprochant ainsi d'une partie de leur famille qui y a obtenu un statut de réfugiés politiques.

La maman a une promesse d'embauche ferme, le papa des compétences qui lui permettent de trouver un travail. RESF 32 soutient cette famille dans sa demande d'un titre de séjour afin de lui permettre de s'installer en France pour y travailler, y vivre dignement près du reste de leur famille, que les enfants puissent enfin étudier, grandir en toute quiétude et recevoir les soins qui leur sont nécessaires. Les services préfectoraux ne donnent pas suite à leur demande de titre de séjour, leur imposant un retour en Italie, solution humainement inacceptable.

RESF32 qui soutient cette famille dans les démarches qu'elle effectue pour régulariser sa situation, démarches qui à ce jour sont restées sans succès, propose la tenue de cercles du silence la veille des rendez-vous de la famille à la préfecture.

- Le premier cercle du silence est fixé le jeudi 23 septembre 2010, de 18h00 précises à 19h00, sur le parvis de la cathédrale à Auch.

Venez nombreuses et nombreux exprimer ce moment de silence notre refus de cette politique inhumaine, injuste et exiger l'obtention d'un titre de séjour pour la famille. Ces

Frais de déplacement Vous êtes nomméE sur un poste fractionné ?

Alors vous aurez la désagréable surprise de constater que vos frais de déplacement ne sont que très partiellement remboursés, et que vous allez peut-être perdre plusieurs centaines d'€.

Pour le SNUipp, le Recteur est une fois de plus dans l'illégalité car:

- le calcul du remboursement ne peut être établi sur la base du tarif SNCF quand il n'y a pas de transport SNCF proposé.

- la notion de commune limitrophe n'est pas pertinente, et ne peut en aucun cas servir de prétexte pour supprimer des remboursements.

Donc nous allons vous aider à faire appliquer le droit. Pour cela vous devez respecter scrupuleusement la procédure administrative :

- vous demandez à l'IA l'autorisation d'utiliser votre véhicule personnel

- vous renvoyez chaque mois le tableau de remboursement en indiquant TOUS vos déplacements.

Vous recevrez bientôt un courrier explicatif du SNUipp.
Joel RAMBEAU

rendez-vous seront reconduits jusqu'à satisfaction de la demande.

Une pétition est en ligne sur internet, RESF 32 vous invite à la signer massivement :

<http://www.educationsansfrontieres.org/article31439.html>

Rappel du calcul de l'indemnité* versées aux mairies en cas de grève

Rien ne justifie que le salaire des enseignants grévistes ne revienne pas aux écoles. Partant de ce postulat, des collègues du département ont déjà obtenu que le forfait versé par l'Inspection Académique à leur commune soit reversé sur le compte de la Coopé.

Renseignement au SNUipp 0562.05.42.51

Mode de calcul du forfait:

Le forfait versé correspond au plus élevé des 2 montants suivants :

- 110€ par jour et par groupe de 15 enfants effectivement accueillis ;

- ou bien le produit, par jour de mise en oeuvre du service, de neuf fois le SMIC horaire par le nombre d'enseignants ayant fait grève.

L'inspecteur d'académie détermine le financement le plus avantageux pour la commune. Dans tous les cas la compensation financière ne peut être inférieure à 200€ par jour.

Exemple:

4 grévistes, 20 enfants présents : 110€ x 2 est moins avantageux que 9 x 8€ x 4 ; la commune perçoit 288€

* forfait SMA (service minimum d'accueil)



Groupe de travail du 30 août

Affectations de la 3^{ème} phase

Vilpoux Claude	39,009 adj élé Nogaro
Duffau Emilie	5,333 0,25 Ségoufielle + 0,25 L'Isle-Jourdain
A Franck + 0,25 L'Isle-Jourdain Paul Bert + 0,25 L'Isle-Jourdain Paul Bert	
Bessard Cyriaque	4,333 adj mat Mauvezin
Moyaux Gaëlle	4,083 0,25L'Isle Jourdain Paul Bert mat Samatan, ¼ élé Saramon, ½ Saramon
Peyrusse Magalie	3,333 ¼ Auch D'Artagnan, ¼ Auch Pont National élé, ¼ Auch Pont National élé, ¼ mat St Exupéry
Servat Stéphanie	3,333 surnombre Arago Auch
Lavernhe Béatrice	3,333 adj SEGPA Salinis Auch
Depoivre Vanessa	3,333 ZIL Lombez
Narbeille Hélène	3,333 ¼ adj mat Jean Rostand 1 Auch, ¼ mat Jean Rostand 2 Auch, ¼ él Rouget de Lisle Auch, ¼ mat Jean Rostand 2 Auch
Quenehen Elisabeth	3,333 adj spé IME Le Houga
Palix Julien	3,333 adj mat Masseube
Pujol Laure	3,333 0,5 Riscle surnombre + 0,25 Riscle mat + 0,25 Plaisance
Ritouret Julie	2,983 ITEP Philippe Monello Site Jegun Lescout
Treton Sandra	2,953 0,25 Lombez + 0,5 SEGPA L'Isle Jourdain + 0,25 Surnombre SEGPA L'Isle Jourdain
Sovran Elodie	2,333 surnombre Fleurance
Lion Maryline	2,333 surnombre St Clar
Castres Laurence	2,333 surnombre René Cassin L'Isle Jourdain
Lacaze Joanne	2,333 brigade ASH Jean Rostand 1 Auch
Ricco Prisca	2,333 0,5 IMPro St-Clar + 0,5 Vic CLIS
Vanstaen Virginie	2,333 adj Lombez mat
Ghesquières Enora	2,333 chargé d'école Ornezan
Selin Ingrid	2,333 surnombre Pavie
Servant Emmie	2,333 surnombre Ségoufielle
Igue Claire	2,333 adj él Gimont
Hauret-Clos Elodie	1,983 surnombre Nogaro
Baron Mathilde	1,333 adj Castéra-Verduzan
Della-Vedove Chantal	1,333 0,25 Valence s/Baïse él + 0,25 Valence s/Baïse mat + 0,25 Gondrin él + 0,25 Roques él
Viallet Deloule Audrey	1,333 adj él Jean Jaurès Pavie
Teixeira Mélissa	1,333 Félix Soules Eauze surnombre
Trebosc Céline	1,333 Paul Bert L'Isle Jourdain
Turchetti Anne	1,333 adj Encausse Monbrun
Lazies Lise	1,333 0,25 mat Mirande + 0,5 Mirande él + 0,25 Mirande él
Le Mauff- Mahe Elvina	1,333 surnombre Terraube
Lasfargues Noémie	1,333 surnombre Condorcet auch
Gardet Lydie	1,333 surnombre occitan Plaisance
Raisson Sylvie	1,333 surnombre Rouget de Lisle Auch
Duplan Fanny	1,333 0,25 Termes d'Armagnac + 0,25 école Beaumarchès + 0,5 IME Beaumarchès
Arnauld de Sartre Sabine	1 surnombre Riscle
Calmel Caroline	0,333 surnombre Jegun
Claverie Elise	0,333 Seissan elem
Miquel Audrey	0,333 adj él Simorre puis adj mat Mirande
Guerard Natacha	0,333 surnombre Guynemer Auch
Peres Emilie	surnombre Lupiac
Commere Marie	0,333 surnombre Saint-Exupéry Auch
Cassignol Marianna	0,333 adj Aubiet
Artus Marine	0,333 0,5 surnombre Miélan + 0,5 Montégut sur Arros
Caimi Géraldine	0,333 surnombre Pujaudran
Mauran Eric	surnombre Lucie Aubrac L'Isle Jourdain

* CTP du 2 septembre

Demandes d'ouverture: Aubiet, St Ost, Encausse, Lombez maternelle, Mauvezin.

D'après l'administration, l'école de Villecomtal sur Arros et le RPI Touget/Esorneboeuf ne maintiennent pas leur demande d'ouverture en raison d'une baisse d'effectifs.

Ouvertures provisoires acceptées: St Ost, Encausse, Aubiet, Mauvezin.

L'IA dispose encore d'un moyen qu'il veut utiliser pour l'ouverture des décharges des écoles à 4 classes déjà assurées pour l'année par un surnombre.

Le SNUipp s'y oppose car pour les directeurs déchargés, cela ne change pas la situation pour cette année, une personne étant déjà nommée. Nous demandons que ce moyen soit utilisé pour l'ouverture de classe à **Lombez maternelle** (34 PS...).

Depuis juin, il restait également 1/4 de poste, qui est utilisé pour la création provisoire d'une décharge à Lombez maternelle (4 classes après l'ouverture).

- **Une UPI** sera probablement ouverte en lycée à Auch en 2012, sur une dotation rectorale.

- **Pont de l'Ascension:** l'Ascension tombe le 2 juin 2011. Le recteur a décidé de faire vaquer le vendredi 3 juin et de récupérer cette journée de classe le mercredi 1er juin. Pour le 11 novembre (et un éventuel pont le 12), une décision sera prise au CDEN du vendredi 1er octobre. Le SNUipp et le SE-UNSA n'y sont pas favorables: cette proposition conduirait à des ruptures de rythmes dans un trimestre long, après le retour des vacances; et dénaturerait la portée des cérémonies du 11 novembre dans lesquelles sont impliquées de nombreux collègues.

- **les ZIL** qui sont en classe avec un stagiaire sont bien les responsables de la classe jusqu'à la Toussaint. Il s'agit d'un remplacement, en aucun cas les ZIL ne doivent assurer un remplacement ailleurs (autre école ou autre classe dans l'école concernée). En cas de problème, contactez immédiatement vos représentants du SNUipp.

- **EVS, suppressions massives :** nationalement, le nombre de contrats aidés passe de 52 500 à 38 000. Dans le Gers, entre 35 et 50 emplois EVS/AVS sur les 213 existants sont déjà ou vont être supprimés. Seuls les postes AVSi seront en partie conservés (il n'est même pas sûr que tous les besoins en AVSi soient satisfaits). Le renouvellement de leur contrat ne courra plus que sur 6 mois. Concrètement, cela signifie la fin de l'assistance administrative pour les directeurs et des aides diverses que les EVS pouvaient apporter dans les écoles.

La présence des EVS a fait la démonstration de la nécessité de ce type de poste dans les écoles. Le SNUipp continue cependant d'affirmer qu'il doit s'agir d'emplois statutaires, stables, et de personnel formé.

Vos élus SNUipp-FSU

Betty JEAN DIT TEYSSIER - Sarah CASTIES - Mariana BARIC - Elsa DELIGNIERES - Philippe DUBRANA



Respect SVP !

Devant la recrudescence des comportements inacceptables à l'égard de collègues, venant d'élus, de parents, parfois de CLAE, nous ouvrons -malheureusement - cette rubrique "Respect SVP" qui portera des témoignages recueillis l'an dernier, et ceux que vous nous confierez.

Béatrice Jean dit Teyssier
Secrétaire Départementale SNUipp FSU

Monsieur le Maire,

De graves accusations ont été proférées à l'encontre de notre collègue directrice de l'école maternelle au cours d'une réunion que vous avez organisée, à laquelle vous avez convoqué les parents, les conseillers municipaux ainsi que les journalistes de La Dépêche et de Sud-Ouest, et qui avait pour objet officiel de discuter de questions relatives à l'école maternelle.

Permettez-moi de rappeler que, en France, quelle que soit la commune, le rôle d'un magistrat est de faire respecter la loi et, si besoin, de rappeler les règles de fonctionnement de notre République. En créant cette situation de non-droit qui a encouragé la délation et le harcèlement, vous vous êtes attribué un rôle de procureur et avez outrepassé votre fonction.

Le SNUipp est favorable au développement des échanges entre les enseignants, les parents et les élus, dans le respect des rôles, des droits et devoirs de chacun. Les Conseils d'école, notamment, sont des lieux qui permettent ces relations. En cas de conflit entre usager(s) et fonctionnaire(s), en cas de malentendu ou de faute avérée, des possibilités de dialogue ou de recours sont inscrites dans les lois et règlements qui régissent la Fonction Publique d'Etat, règlements que vous devez connaître compte-tenu de votre situation.

Monsieur le Maire, je reste à votre disposition, si vous le souhaitez, pour un échange constructif qui permette d'instaurer le dialogue dans le respect des individus et des attributions de chacun.

Fait à Auch, le 25 mars 2010.
B. Jean dit Teyssier.

copie à
Préfet du Gers, Président du Conseil Général, Inspecteur d'Académie
Directrice de l'école maternelle

Bonne retraite

Départ le 2 sept. 2010
ARILLA Dominique
BARTHE Sylvette
BRESSY MANIER Marie-France
BRUNET Michel
CAPPE Andrée
COURTIOL Marcel
FALCETO Michèle
GALI Maryse
GAUZY Jean-Luc
LALANNE Jean-Jacques
MAGNIONT Pierre
MAZZER Giliane
PETIT Denis
SCOAZEC Hervé
THEZARD Jean-Jacques
Départ le 1er nov. 2010
MANDRON Edith

Il faut s'y résoudre, même les éluEs du personnels font valoir leur droit à la retraite.

Après **Mado BONNET**, c'est au tour de **Maryse GALI** de passer la main, après de longues années au service des autres, avec le SNUipp qu'elles ont contribué à faire vivre. Leur expérience nous manque déjà, mais nous savons pouvoir compter sur elles pour donner un coup de main de temps en temps.

Nous saluons également le départ de **Andrée CAPPE** et **Michel BRUNET** qui ont longtemps représenté les collègues du SE dans les commissions paritaires.

A tous, bonne et longue retraite !



Prix 0,50• -Mensuel n°246 -15 sept. 2010 -CPPAP 0410S 07278

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. ISSN 1241-0357 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

SNUipp 32 tel: 05.62.05.42.51/ fax: 05.62.05.65.78 snu32@snuipp.fr

